



# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

à l'attention des territoires des Hauts-de-France

---

## Dispositif d'accompagnement collectif "Mise en récits des projets de transitions en Hauts-de-France"

*S'emparer de la mise en récits pour consolider et accélérer les dynamiques locales  
de transitions*

---

Date de lancement de l'appel : 08/11/2024

Date de limite de réponse : 19/12/2024

# L'AMI en bref

## Quoi ?

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à recruter les territoires participants à un **accompagnement collectif à la mise en récits des transitions**, d'une durée d'un an, et centré sur la région Hauts-de-France.

## Pour qui ?

**5 à 7 territoires des Hauts-de-France**, porteurs de projets de transitions, et désireux de les renforcer grâce à la mise en récits. Les territoires lauréats chemineront ensemble dans l'appropriation de cette approche et dans le développement de leur stratégie respective. Cet accompagnement s'adresse à tout type de collectivités : communes, EPCI, PNR...

## Par qui ?

**Le Cerdd et ses partenaires.** Depuis 2020 et ses premiers travaux sur cette approche, le Cerdd fait partie des acteurs pilotes sur la mise en récits et a développé une expertise reconnue. Il s'appuie également sur un savoir-faire en termes d'accompagnements collectifs et autres formats pédagogiques.

## Pourquoi ?

Le Cerdd souhaite former à la mise en récits un **groupe de territoires autonomes et inspirants**, afin de **consolider leur projet** et **inspirer d'autres acteurs** à se saisir de cette approche. L'accompagnement vise tout autant le développement d'une stratégie adaptée pour chaque territoire participant, que la capitalisation des enseignements méthodologiques pour essaimer vers d'autres publics.

## Quand ?

**De février 2025 à mars 2026** (14 mois). La participation à cet accompagnement engage les participant-es à être présents au webinaire de lancement, et **aux 7 journées de rencontres** regroupant l'ensemble des territoires (1 journée, environ tous les deux mois).

## Où ?

Dans les **locaux du Cerdd** : Base du 11/19, rue de Bourgogne, 62750 **Loos-en-Gohelle**.

## Comment ?

Pour candidater à cet AMI, les candidats doivent constituer une **équipe-projet**, rassemblant différents acteurs impliqués dans le projet qu'ils souhaitent mettre en récits, afin de lancer une **dynamique de travail décloisonnée et transversale**.

Le dossier de candidature doit être envoyé soit en complétant [le formulaire en ligne](#), soit en l'envoyant par mail, **avant le 19 décembre 2024**.

# Dispositif d'accompagnement collectif

## “Mise en récits des projets de transitions en Hauts-de-France”

*S'emparer de la mise en récits pour consolider et accélérer les dynamiques locales de transitions*

### 1. Contexte

En 1972 le rapport Meadows alertait sur les conséquences écologiques de la croissance économique. Plus de cinquante ans après et malgré les nombreux sommets et autres engagements internationaux, nationaux et locaux, les bouleversements écologiques connaissent une nouvelle apogée : six limites planétaires franchies sur neuf, jour du dépassement atteint dès le mois d'août, records de chaleur battus années après années... En somme, la planète brûle et nous continuons visiblement de regarder ailleurs.

Face à la multiplicité des crises et l'apparente inertie de nos systèmes et modes de vie, **la question des changements de comportements est cruciale**. En particulier, la difficulté pour les individus à se projeter dans un futur réussi, marqué par un modèle économique et social sobre et respectueux des limites planétaires, constitue un blocage aux transitions. **Stimuler les imaginaires en proposant des récits désirables est donc une des clés à mobiliser pour accélérer et amplifier les transitions.**

Cette production de nouveaux récits n'est toutefois pas la seule affaire du champ culturel : cela se joue aussi dans la capacité à valoriser des initiatives réelles, concrètes et ancrées localement. Ainsi, c'est de ce bouillonnement d'idées qu'émerge la **mise en récits comme approche méthodologique pour consolider les projets de transitions.**

La mise en récits est une approche, une posture générale de conduite du changement. C'est un processus qui doit être collectif et partagé, et qui est pérenne, dynamique, multidimensionnel et itératif pour donner lieu à une multiplicité de formes d'action et de supports produits. Prendre la voie de la mise en récits, c'est engager un travail profond, de long terme et radical, invitant à faire évoluer soi-même sa posture.

Depuis 2001, le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) outille et accompagne les acteurs de la région vers de nouveaux modèles de société et les incite à être acteurs des transitions économique, sociale et écologique dans les territoires. Son action, tournée en priorité vers les décideur-euses locaux et acteurs relais, des secteurs publics et privés, se décline sur plusieurs thématiques, dont la mise en récits.

Le Cerdd a imaginé cet accompagnement collectif pour répondre au mieux aux multiples demandes d'expertise. Le format *collectif* maximise la force et la pérennité des apprentissages, par la **création de liens** entre les territoires, le **partage d'expérience**, la **co-construction** et l'ouverture de **dialogues entre pairs**.

## 2. Présentation de l'accompagnement

### Objectif

Cet accompagnement collectif vise à **former un groupe de territoires** à la mise en récits, **autonomes et lancés dans une réelle dynamique grâce à une stratégie co-construite**. À l'issue de l'accompagnement, les participant-es :

- connaissent et maîtrisent les principes de la mise en récits
- ont une stratégie pour leur territoire
- ont enclenché des actions en lien avec leur stratégie
- ont une équipe-projet stabilisée
- ont su partager au reste de leurs équipes les principes de la mise en récits, pour susciter une appropriation par l'ensemble de la collectivité

Le Cerdd souhaite également **stimuler la solidarité et la coopération au sein du groupe de territoires** ainsi constitué, afin que ceux-ci poursuivent les échanges à l'issue de l'accompagnement.

Enfin, le Cerdd souhaite **capitaliser les enseignements méthodologiques et les retours d'expériences** issus de cet accompagnement, pour les partager au plus grand nombre et **outiller d'autres territoires** dans leur passage à l'action.

### Ce qu'on vient y trouver

- Des **points de repères**, des **ressources** et des **conseils pour transformer son action et sa posture** et se mettre dans une dynamique narrative
- Des **méthodologies précises** et du **temps avec des expert-es** pour construire le déploiement des outils sur son territoire
- Des **discussions entre pairs**, dans un espace de confiance guider par une envie commune de progresser
- Un esprit d'**apprentissage collectif**
- Un **suivi individualisé** de ses projets et des conseils personnalisés
- Une **alternance entre temps de formation et de co-production**
- Une **dynamique de travail transversale** au sein de votre équipe-projet
- Une envie commune de transformer l'action locale et de reconnaître le rôle de chacun-e pour cheminer en transitions

### Ce qu'on vient y donner

- Une détermination et une **motivation à vouloir évoluer**
- Une **expérience d'élue ou de technicien-ne**, qui connaît le fonctionnement d'une collectivité et qui sait placer le curseur du réalisme et du pragmatisme
- Un **partage des réussites et des échecs** vécus dans son territoire et des enseignements à en tirer

## Ce que cet accompagnement n'est pas

- Une prestation pour la production de livrable
- Un suivi 100% personnalisé
- Une formation à être accompagnateur·rice à la mise en récits
- Un accompagnement à la conduite technique de projet de transitions
- Une formation de communication
- Une formation sur les transitions

## Modalités

Cet accompagnement s'adresse à des **territoires des Hauts-de-France**, qui doivent y participer en **équipe-projet**.

Il se déroule sur environ **14 mois à partir de février 2025**.

Il comprend 7 rencontres d'une journée regroupant l'ensemble des territoires participants ainsi qu'un webinaire de présentation. Chaque territoire bénéficie également de deux demi-journées de suivi individualisé, assuré par le Cerdd en intersessions. **Au total, l'accompagnement représente au minimum 8,5 jours d'engagement par les participant·es.**

## Déroulement des sessions collectives de travail

Excepté pour les jours 1 et 7 pour lesquels le déroulé pourra être amené à être modifié, les journées de travail s'organisent comme suit :

- **Matin : Apport théorique**, de ressources et de connaissances sur la thématique de la journée, en accord avec les besoins identifiés collectivement
- **Après-midi : Mise en situation** et échange entre pairs sur des projets concrets

Suivant les thématiques, des intervenant·es extérieur·es viendront apporter leur expertise.

Afin de contribuer à la dynamique collective d'apprentissage, les territoires participants seront encouragés à travailler entre chaque session et à partager leurs expériences à la session suivante. Ces partages seront guidés par le Cerdd, via des exercices proposés aux participant·es.

## Modalités des intersessions individuelles

Afin de consolider les apprentissages de chacun et d'aider les territoires participants à consolider leur stratégie de mise en récits, le Cerdd propose à chaque territoire de bénéficier de **deux séances individualisées. Organisées entre les sessions collectives**, ces intersessions durent **une demi-journée maximum**. Le calendrier des séances sera à décider conjointement, suivant les besoins des collectivités et les disponibilités du Cerdd.

L'utilisation de la visioconférence pour les intersessions individuelles est privilégiée, mais le Cerdd pourra se déplacer dans les locaux de la collectivité, suivant les conditions et besoins. Ces intersessions individualisées visent à stimuler les réflexions de la collectivité autour d'une action concrète, ou à animer une séance d'échanges réflexifs pour lever des blocages.

## Calendrier et lieu

Le tableau ci-après donne une **aperçu** du déroulé global de l'accompagnement : certaines dates et horaires seront amenés à être précisés en cours d'accompagnement.

S'il l'estime nécessaire d'un point de vue pédagogique, **le Cerdd se réserve le droit de modifier le contenu et/ou le déroulé des journées**, en accord avec les participant-es.

Les journées collectives auront lieu dans les locaux du Cerdd : Base du 11/19, rue de Bourgogne, 62 750 **Loos-en-Gohelle**.

Étape du cycle	Dates	Horaires (indicatifs)	Contenu - thématique
J0	<b>4 février 2025</b>	14h-15h30	Webinaire de lancement
J1	<b>27 février 2025</b>	09h30-17h	Comprendre la mise en récits : fondamentaux, intention et cinq dimensions
J2	<b>28 avril 2025</b>	09h30-17h	Se mettre en trajectoire : analyse rétrospective et exercice prospectif
J3	<b>Juin 2025.</b> Semaine 25 - <i>date à confirmer</i>	09h30-17h	Gérer et raconter la coopération : faire équipe pour mettre en récits ensemble
J4	<b>Septembre 2025.</b> Semaine 38 ou 39 - <i>date à confirmer</i>	09h30-17h	Évaluer la valeur créée : révéler pour mieux délibérer
J5	<b>Novembre 2025.</b> Semaine 48 - <i>date à confirmer</i>	09h30-17h	Faire émerger des récits alternatifs : écouter, impliquer et améliorer la démocratie locale
J6	<b>Janvier 2026.</b> Semaine 4 ou 5 - <i>date à confirmer</i>	09h30-17h	Du storytelling à la mise en récits : communiquer sincèrement et soigner ses livrables
J7	<b>Février ou mars 2026</b> Semaine 7 ou 10 - <i>date à confirmer</i>	09h30-16h30	Clôture : bilan de l'accompagnement, finalisation de la stratégie et perspectives post-accompagnement

# 3. AMI : modalités de candidatures et de sélections

## Candidature

### Qui peut répondre à cet AMI ?

Cet AMI s'adresse à tous types de **collectivités territoriales des Hauts-de-France** (communes, EPCI, PNR, syndicat mixte, SCoT...), exceptés les Départements et la Région.

Les collectivités candidates doivent être **porteuses de projet(s) de transitions**, et la **culture du développement durable doit être ancrée au sein de la structure candidate**.

Les collectivités candidatent autour **d'un projet ou d'une politique phare, poussée et motrice sur le territoire**. Ce projet ou cette politique :

- peut porter sur des **thèmes variés des transitions** : alimentation durable, biodiversité, transitions économiques, participation citoyenne, énergie, climat, eau...
- peut prendre des **formes différentes** : plan (PCAET, PLU...), un projet territorial (PAT...), un lieu emblématique (tiers-lieux, écoquartier...)...
- doit être **suffisamment mature** pour avoir fait la preuve de son efficacité, de son intérêt (pas de projet en cours d'élaboration ou de réflexion).

Les territoires candidats ne doivent pas nécessairement être déjà engagés dans une démarche de mise en récits, mais doivent justifier de leur intérêt pour cette approche.

### Constituer une équipe-projet :

Pour répondre à cet appel, il est demandé de **constituer une équipe-projet de 4 à 6 personnes** incluant au moins :

- **1 ou 2 élu·es** référent·es du projet ou de la politique et garant·es du portage politique de la dynamique de mise en récits
- **1 ou 2 technicien·nes du service porteur du projet ou de la politique** à mettre en récit
- **1 technicien·ne du service de communication** (chargé de récits s'il y en a)
- **1 acteur·rice extérieur·e**, allié·e majeur·e dans la conduite du projet (ex/ association, agents de l'État, PNR...)

**Une personne devra être désignée cheffe de file de cette équipe** : elle devra être présente à l'intégralité des rencontres et coordonner les échanges entre son équipe-projet et le Cerdd. Chaque membre de l'équipe devra être présent sur au moins trois sessions collectives, ainsi qu'à au moins une session individuelle.

**Pourquoi constituer une équipe-projet ?** La mise en récits est une démarche de long terme, qui transforme également les postures de travail en incitant notamment à plus de coopération. Afin d'être pérenne et impactante, il est important qu'elle soit partagée le plus largement possible au sein des équipes de la collectivité. Cet accompagnement sera donc également l'occasion d'expérimenter des méthodes de travail décloisonnées et transversales.

**Est-il possible de se porter candidat avec une équipe incomplète ?** Si votre équipe n'intègre pas d'autres structures du territoire, vous pouvez tout de même vous porter candidat à l'accompagnement. Cependant, votre équipe devra intégrer des personnes de différents services de votre collectivité, et au moins un·e élu·e.

### Pour participer, les territoires devront justifier :

- d'un **projet, programme ou politique de transitions mature, consolidé et ambitieux**
- d'une **motivation à être accompagné spécifiquement sur la mise en récits** - plutôt que tout autre appui en ingénierie
- d'une **équipe-projet établie et motivée**
- de **moyens internes** mis à la disposition de la réussite de ce projet : soutien politique, budget, temps de travail...
- de tout autre élément qui pourrait accompagner la faisabilité et l'impact du projet (intégration dans les réseaux locaux, participation à d'autres dispositifs d'accompagnement, exemple d'autres projets conduits en inter-services....)

### Transmettre sa candidature

Vous avez **jusqu'au 19 décembre 2024 à 12h** pour candidater.

Pour ce faire, vous pouvez :

- [compléter le formulaire en ligne](#)
- **OU** transmettre **par e-mail** votre dossier en **complétant la fiche de candidature** située en annexe de ce dossier. Pour cela, vous devez envoyer votre dossier aux adresses suivantes : [edrouet@cerdd.org](mailto:edrouet@cerdd.org) , et [ebertin@cerdd.org](mailto:ebertin@cerdd.org).

### Quels sont les critères d'engagements liés à la participation à cet accompagnement ?

Cet accompagnement est pris en charge par le Cerdd. Une **contribution financière de 700€ par équipe-projet** pour l'ensemble du cycle (350€ pour les équipes représentant une collectivité membre de la gouvernance du Cerdd) sera demandée aux territoires lauréats (frais de repas, documentation, fournitures...). Les territoires prendront en charge leur frais de déplacement jusqu'au lieu des sessions collectives, ainsi que les frais éventuels liés aux temps d'accompagnement individuels.

La participation à cet accompagnement représente **environ 8,5 jours d'engagement pour chaque participant·e** : 7,5 journées collectives (webinaire et sessions), et 1 journée individuelle (en 2x 0.5j). Les participants devront également libérer du temps de travail pour avancer sur leur stratégie en parallèle des sessions collectives.

Une **assiduité** est attendue pendant toute la durée de l'accompagnement. Cela implique :

- d'être présent·e à l'intégralité des rendez-vous de l'accompagnement
- de mobiliser les autres élu·es de la collectivité
- de dédier du temps de travail
- de mobiliser ingénierie locale
- de diffuser les résultats de la démarche

Avant l'accompagnement (ou au plus tard à +1 mois après le démarrage), il sera demandé **aux territoires d'a minima présenter la démarche en conseil** - ou tout autre instance de gouvernance pertinente au regard du statut de la collectivité. Les territoires devront également faire signer par le ou la président·e de la collectivité une **charte d'engagement** : cette charte sera remise au J1 et devra être retournée signée au J2.

## Sélection

La sélection des lauréats sera assurée par un **jury** composé du Cerdd et de ses principaux financeurs : État, Région, et ADEME.

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- pertinence du projet ou de la politique à mettre en récits : pertinence au regard des transitions, maturité, impact territorial, portage politique...
- composition et équilibre du groupe-projet
- motivation partagée exprimée par le groupe-projet

Si nécessaire, le Cerdd s'autorise à contacter les candidats pour approfondir certains aspects de leur dossier.

Par ailleurs, le Cerdd veillera autant que possible à maintenir un équilibre territorial régional.

Les collectivités membres de la gouvernance du Cerdd seront prioritaires pour cet accompagnement.

## 4. Contact

### Référente de projet :

Éléonore Drouet - chargée de mission territoires en transitions

[edrouet@cerdd.org](mailto:edrouet@cerdd.org)

03 21 08 52 47

### Contact administratif :

Sandrine Bleurvacq - assistante administrative

03 21 08 52 40

[sbleurvacq@cerdd.org](mailto:sbleurvacq@cerdd.org)

# Formulaire de candidature - AMI Accompagnement collectif "Mise en récits des projets de transitions en Hauts-de-France"

Remarque : Il est demandé aux candidats de transmettre un dossier de candidature de 8 pages maximum, documents annexes compris.

**Nom de la collectivité cheffe de file et coordonnées**

**Noms, qualités et coordonnées des personnes responsables du projet au sein de la collectivité cheffe de file**

*Préciser la personne référente principale*

**Référent-e politique**

**Référent-e technique**

**Noms, qualités et coordonnées de autres membres de l'équipe-projet**

**Description du projet ou de la politique que vous souhaitez mettre en récits  
(20 à 30 lignes)**

*Objet et objectifs, publics cibles, maturité, contexte actuel, perspectives...*

**Motivations des décideur-euses politiques locaux-les et des partenaires à  
s'engager dans le dispositif (10 à 15 lignes)**

**Intérêt pour la mise en récits, et perspectives et/ou attentes vis-à-vis du projet ou de la politique (15 à 20 lignes)**

*Si vous avez déjà entamé un travail autour de la mise en récits, sur ce projet ou un autre, merci de le préciser et de le décrire.*

**Principaux besoins identifiés dans le domaine de la mise en récits (10 à 15 lignes)**

*Au sein de votre organisation et/ou à l'échelle du territoire. Par exemple : communication (interne ou externe), coopération, pérennité du projet, mobilisation habitante...*

Formulaire à adresser en version électronique (en version pdf) à [ebertin@cerdd.org](mailto:ebertin@cerdd.org), et [edrouet@cerdd.org](mailto:edrouet@cerdd.org) au plus tard le 19 décembre 2024, à midi.

**N'hésitez pas à nous transmettre éventuellement des documents complémentaires que vous jugerez utiles pour l'étude de votre candidature**